

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS.

Rice

1° Quelles sont les chapelles publiques de votre paroisse ?

*Saint-Léger. — St Gilles. — St Nieuzi. — Crémor. —
St Marguerite. — Crébêlec. — St fiacre.*

2° Quel est le vocable de chacune de ces chapelles ?

*St Léger. — St Gilles. — St Nieuzi. Notre Dame de Crémor.
St Marguerite à Crébêlec, St St. Vierge. — St fiacre*

3° Quelles sont les chapelles érigées en Chapelles de Secours, en vertu d'une Ordonnance royale ou d'un Décret impérial ?

4° Quelles sont les chapelles particulières qui, ayant accès sur la voie publique et remplissant d'ailleurs les autres conditions voulues, ont été autorisées par l'Evêque diocésain ?

5° Quelles sont les chapelles Domestiques ou Oratoires privés de votre paroisse, où l'on dit la Sainte-Messe, en vertu d'un Indult Pontifical ?

6° Quelle est la date de l'Indult ?

7° Quelle est la personne au nom de laquelle il a été accordé ?

8° Ces Oratoires sont-ils pourvus d'ornements convenables et de toutes les couleurs liturgiques ?

9° Les Pierres sacrées sont-elles en bon état ?

*a part la pierre de la Chapelle de St Gilles qui est en
très bon état, les autres laissent à désirer et seront soumises à
l'inspection de sa grandeur lors de la tournée de Confirmation.*

NOTA. — Les renseignements demandés ci-dessus, devront être consignés sur la présente feuille qui devra être renvoyée, sans retard et sous bande, à l'Evêché.

MM. les Curés et Recteurs qui seraient en retard pour l'envoi à l'Evêché des Registres de leurs paroisses, sont invités à les y adresser au plus tôt.